

Paris, le 5 décembre 2013

**NOTE
pour la Direction des Ressources Humaines**

-

Objet : Rapport relatif à l'examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des attachés des systèmes d'information et de communication

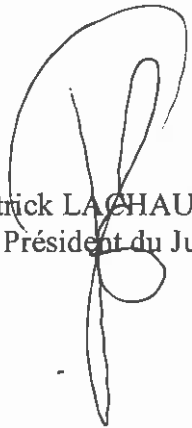
Cinq postes étaient offerts pour ce premier examen professionnalisé réservé pour l'accès au corps des attachés des systèmes d'information et de communication. Douze candidats se sont présentés à l'examen et onze candidats ont finalement participé aux épreuves (deux femmes et neuf hommes). Les cinq postes ont été pourvus (deux femmes et 3 hommes). Nous avons également inscrit 3 candidats sur la liste complémentaire.

Cet examen a la particularité de réunir deux épreuves : un oral de langue et un oral devant un jury devant mesurer le niveau et les qualités du candidat. Pour cette épreuve, les candidats devaient avoir préparé un dossier présentant à la fois leur parcours, leurs compétences, les projets sur lesquels ils ont pu travailler ou travaillent encore. Nous avons longuement étudié les dossiers préparés par les candidats. La qualité des dossiers était inégale ; certains avaient réalisé de vrais efforts de présentation, d'autres ont pu considérer que cet exercice n'était pas déterminant. Bien que n'étant pas noté, cet exercice faisait toutefois l'objet d'une évaluation au même titre que la prestation à l'oral. Il convient donc de ne pas négliger le contenu de ce dossier et de soigner sa présentation.

Le jury a prêté une attention particulière à un traitement équitable des candidats, à l'équilibre de l'entretien en fonction de l'option retenue, au respect du barème et de l'ensemble des critères déterminés en réunion de préparation pour le classement des candidats (qualités personnelles et relationnelles, motivations, aptitudes techniques et professionnelles, compétences d'encadrement, de management et de collaboration) en évaluant le contenu et la présentation du dossier, l'attitude et la présentation générales du candidat, les réponses formulées aux questions générales et techniques et la maîtrise de la langue choisie.

Concernant l'oral devant le grand jury, nous avons souhaité vérifier la capacité des candidats à répondre à des mises en situations que peuvent rencontrer les attachés des systèmes d'information et de communication en administration centrale ou dans le cadre d'une affectation à l'étranger dans une ambassade. Nous avons ainsi pu mesurer la capacité des uns et des autres à élaborer des solutions sans nécessairement en avoir l'expérience ou les connaissances. Nous avons aussi cherché à mesurer la capacité managériale, la curiosité, l'adaptabilité et bien sûr les compétences techniques nécessaires à l'accomplissement des missions attendues.

Sur l'ensemble de ces critères, nous avons retenu les candidats qui d'une part, ont présenté un bon dossier, et qui d'autre part, se sont présentés devant le jury et ont répondu au mieux aux questions qui étaient posées. Quant aux épreuves de langues, nous ne pouvons que conseiller à ceux qui n'ont pas eu de bons résultats (deux ont été éliminés par cette épreuve) de mieux se préparer en utilisant les offres de formation linguistique du Ministère des Affaires étrangères ou de leur employeur actuel./.



Patrick LACHAUSSEE
Président du Jury